Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260730-DEL_2026_147B-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 23 juillet 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 29 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Marie-Claire MERVIN, M Frédéric SOHIER, Mme Martine GUÉNÉGANT, M Kévin STEINBACHER, Mme Muriel BEZIEL, M Philippe BECAN, Mme Catherine CABOT, M Vincent REMY, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M Jean-Patrick GUIBOUT, , M. Eric DYEVRE, M. Christian CHAUFOUR, M Michel MOREL, M. Thierry BURLOT, M Jean-Jacques FOUCHER, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, M Frédéric DENOUAL, Mme Marie BOURGOIN, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Jeanne BOUVIER, M. Pascal PHILIPPOSSIAN-HARDOUIN, M Ernest MARTIN, Mme Isabelle DURUPT, Mme Nolwenn GUILLOU, Mme Emilie BELLOT, Mme Lucie PRIEUR, M Stanislas DU GUERNY, M Christophe FICHET.

Absents représentés :
- Mme Guenhaëlle VEDIE donne pouvoir à Mme Martine GUENEGANT
- M. Michel BOUCHALAIS donne pouvoir à M. Jean-Jacques FOUCHER

Affaire inscrite à l'ordre du jour

DECISIONS BUDGETAIRES

DELIBERATION N°2026/147 - TARIFS, REDEVANCES ET TAXES – EXERCICE 2026 – ACTUALISATION N°1

Présents : 31 **Représentés : 02** **Votants : 33**

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260730-DEL_2026_147B-DE

La présente actualisation du recueil des tarifs pour l'année 2026 vise à adapter ou reconduire les tarifs communaux en tenant compte des évolutions économiques et des usages des services publics.

Dans ce cadre, il est proposé de maintenir les tarifs du secteur enfance-jeunesse à leur niveau actuel pour 2026.

Par ailleurs, une revalorisation moyenne de 1,5 % est appliquée sur plusieurs secteurs, conformément à la note de cadrage budgétaire, afin de tenir compte de l'inflation.

D'autre part, cette actualisation intègre :

- Une révision de la tarification du service patrimoine avec la mise en place d'une nouvelle grille pour les interventions/animations, incluant des modalités différenciées selon le statut des établissements (gratuité pour les structures non lucratives de Dinard, tarif de 70 € hors Dinard pour les structures non lucratives, et tarif de 100 € pour les structures à but lucratif, avec application de frais kilométriques), afin de favoriser l'accès des structures médico-sociales et relancer la demande ;
- L'application d'une revalorisation moyenne de 1,5 % sur les équipements sportifs (stades) et les bains-plages, en cohérence avec l'inflation ;
- L'intégration des tarifs de la salle événementielle Paul Audrin, la suppression de tarifs devenus obsolètes et l'harmonisation des modalités d'application des tarifs selon une année sportive du 1er septembre au 31 août ;
- Le maintien des tarifs de la piscine, afin de rester en cohérence avec le niveau de service actuellement proposé ;
- La correction d'une erreur matérielle de TVA relative au parking Veil.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025-203 du Conseil municipal du 15 Décembre 2025 relative à la fixation des tarifs, redevances et taxes pour l'année 2026,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission « Finances et Investissements » du 15 juillet 2026

Considérant la nécessité d'actualiser ou reconduire, en adéquation avec les services rendus par la commune et les besoins des usagers, le recueil tarifaire 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1 *:* Fixer les tarifs, taxes et redevances pour l'exercice 2026 selon les modalités définies en annexe à la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260730-DEL_2026_147B-DE

Article 2 : Procéder à l'actualisation n° 1 du recueil des tarifs 2026 voté le 15 décembre 2025 selon l'annexe jointe à la présente délibération.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 30 juillet 2026

Le secrétaire de séance

Frédéric DENOUAL

MAIRIE DE DINARD
ILLE-ET-VILAINE

Le Maire

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 31 JUIL. 2026 et affichée en Mairie, le 31 JUIL. 2026